



CONDITIONS GENERALES DU PROGRAMME DE PARRAINAGE

Ce document reprend les conditions générales de fonctionnement et d'utilisation qui régissent votre participation au Programme de parrainage de PROGMAG et en définit le fonctionnement. Ce Programme est proposé par PROGMAG dont le siège social est situé : ZA de Clairac – 260 rue St Exupéry – 26760 BEAUMONT LES VALENCE. Nous vous invitons à prendre connaissance des conditions générales du programme ci-dessous.

1. DESCRIPTION DU PROGRAMME DE PARRAINAGE :

Le Programme de parrainage a pour but de vous permettre de bénéficier d'un cadeau en contrepartie de l'identification de nouveaux Clients grâce à leur mise en relation du fait du Parrain.

2. PARTICIPATION AU PROGRAMME DE PARRAINAGE :

2.1. La participation au Programme est ouverte à toute personne transmettant à PROGMAG les coordonnées d'un contact (hors centrale).

2.2. La participation est gratuite

3. FONCTIONEMENT DU PROGRAMME :

3.1. Durée :

Le Programme est actif pour une durée indéterminée.

3.2. Conditions de parrainage :

- Le Parrain transmet à PROGMAG l'ensemble des informations dont il dispose en utilisant le formulaire de parrainage mis à sa disposition.

- PROGMAG accuse réception de la demande de parrainage :

- Valide la demande de parrainage si le ou les contacts transférés par le Parrain ne sont pas déjà identifiés
- Confirme la demande de parrainage au Parrain par mail.

Pour valider le parrainage, il faut que les informations transmises à PROGMAG par le Parrain aient pour conclusion la signature d'un projet par PROGMAG avec le filleul et ce dans les 6 (six) mois qui suivent la date de validation de la demande de parrainage par PROGMAG.

Le projet du filleul, doit, au minimum, se constituer d'un logiciel G3 ou G5 et de matériels.

- A la signature du contrat par le Filleul, le Parrain est informé par PROGMAG par l'envoi d'un courrier électronique avec ses codes pour accéder à l'espace réservé au choix du cadeau.

3.3. Modalités des offres :

- A la date de la signature d'un projet entre la société PROGMAG et le Filleul, PROGMAG déclenche les offres au Parrain et au Filleul.

- Pour le parrain

- Un coffret cadeau type Wonderbox d'une valeur de 99 € à 249 € (en fonction du montant de la commande du filleul) **avec, pour chaque tranche, les thèmes suivants au choix :**

Gourmand, Séjour / Evasion, Insolite,adrénaline, Loisirs, SPA/Beauté

Coffret cadeau d'une valeur de 99 € pour une commande de moins de 3 000 €

Coffret cadeau d'une valeur de 149 € pour une commande de 3 001 € à 6 000 €

Coffret cadeau d'une valeur de 199 € pour une commande de 6 001 € à 10 000 €

Coffret cadeau d'une valeur de 249 € pour une commande de plus de 10 000 €

- Pour le filleul

- Un bon d'achat d'une valeur de 99 € à 249 €

Bon d'achat d'une valeur de 99 € pour une commande de moins de 3 000 €

Bon d'achat d'une valeur de 149 € pour une commande de 3 001 € à 6 000 €

Bon d'achat d'une valeur de 199 € pour une commande de 6 001 € à 10 000 €

Bon d'achat d'une valeur de 249 € pour une commande de plus de 10 000 €

Aucune offre, ni bon d'achat n'est cumulable avec une autre.

Dans le cas de plusieurs parrainages sur la même période, PROGMAG déclenchera l'offre pour chaque binôme.

En aucun cas, PROGMAG ne remboursera le Parrain du montant du coffret cadeau, sous quelque forme que ce soit.

Dans le cas où le coffret cadeau ne serait pas commandé par le Parrain, l'offre sera considérée comme perdue.

La commande du coffret cadeau par le Parrain et l'utilisation du chèque cadeau par le filleul devront avoir lieu dans un délai imparti défini : 1 an à compter de la signature du projet filleul.

L'offre est NON TRANSFÉRABLE à un autre Parrain ou Filleul.

4. COMPORTEMENT DU PARTICIPANT :

Vous vous engagez notamment à ne pas faire une utilisation frauduleuse, détournée ou mal intentionnée du Programme.

Vous reconnaissiez et acceptez d'assumer seul l'entièvre responsabilité du contenu de vos transmissions à travers le Programme.

5. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DU PARTICIPANT :

5.1. Vous vous interdisez de reproduire, copier, vendre, revendre, ou exploiter dans un but commercial tout ou partie du Programme, toute utilisation du Programme ou tout droit d'accès au Programme.

5.2. Tout acte délibéré d'achat, de vente, de transfert, d'utilisation frauduleuse ou d'échange des gains du Programme contraires aux présentes conditions générales ainsi que tout procédé ou manœuvre ayant pour objet l'obtention des gains liés au Programme sans que soient intégralement respectées les conditions d'acquisition figurantes dans les présentes conditions générales, est une cause de résiliation de plein droit des présentes Conditions Générales, étant précisé que dans ce cas, ces faits pourront être interprétés comme un dommage causé intentionnellement à notre activité.

6. DONNÉES NOMINATIVES / TRAITEMENT DES INFORMATIONS :

Les informations que vous allez nous faire parvenir sur vos Filleuls sont régies par la même Charte de Confidentialité et de Protection des données qui lie PROGMAG et ses Parrains.

7. MODIFICATIONS / ARRÊT DU PROGRAMME :

Nous nous réservons le droit de changer ou de modifier sans limitation tout élément du Programme. Ces changements vous seront communiqués sur le Site ou par tout autre moyen dans des délais raisonnables, toutefois certains changements peuvent avoir un effet immédiat et nous vous en avertirons dès que possible.

Nous nous réservons le droit, à tout moment de modifier, interrompre temporairement ou définitivement tout ou partie du Programme. Nous vous en informerons préalablement dans la mesure du possible. Nous ne pourrons être tenus responsables à votre encontre ou à l'encontre de tiers pour toute modification, suspension ou interruption du Programme.

Si dans le respect des modalités présentées ci-avant, la société PROGMAG est amenée à modifier les conditions générales du Programme voir à mettre fin au Programme, les Parrains pourront prétendre profiter des conditions et des avantages du Programme qui avaient cours à la date de la transmission des formulaires de parrainage.